

FORMATION

LES 27 & 28 MARS 2025 - PARIS

LES

# RESPONSABILITÉS EN CRÈCHE

DROITS DES FAMILLES

ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS

DÉFAUT DE SURVEILLANCE

JURISPRUDENCE

SANCTIONS

RESPONSABILITÉ DISCIPLINAIRE

SECRET PROFESSIONNEL

INFRACTIONS

RESPONSABILITÉ PÉNALE

RESPONSABILITÉ CIVILE

RISQUES

CONFIDENTIALITÉ

FAUTES GRAVES

SÉCURITÉ DES ENFANTS

SITUATIONS À RISQUE

AVEC KATHY LETOURNEUR

# LES RESPONSABILITÉS EN CRÈCHE

LES 27 & 28 MARS 2025 À PARIS

KATHY LETOURNEUR

JURISTE ET FORMATRICE JURIDIQUE

**E**n tant que professionnels de la petite enfance, vous êtes garants de la sécurité des enfants accueillis comme du respect de leurs droits. Toute défaillance peut engager la responsabilité personnel des professionnels, du responsable de la structure ou de la structure elle-même.

Nous vous proposons deux modules :

- le 1<sup>er</sup> pour faire un point complet sur l'articulation des responsabilités pénales et civiles entre les professionnels de la petite enfance travaillant en crèche,
- le 2<sup>ème</sup> pour envisager la mise en pratique en terme de responsabilité disciplinaire, de consignes données, dans le respect des droits des équipes.

## AU PROGRAMME :

### Module 1

**Les responsabilités vis à vis des familles**

**Les obligations pour les personnels de crèche**

- 1) Le respect des droits des familles
  - La sécurité des enfants
  - La vie privée des familles
- 2) les problématiques
  - Défaut de surveillance
  - Discrétion/secret professionnel/ Photos
  - Administration des médicaments
  - Sécurité alimentaire

**Les différents types de responsabilités**

- 1) la responsabilité pénale
  - Le mécanisme, le caractère personnel
  - Les infractions
- 2) la responsabilité civile : le mécanisme
  - La responsabilité propre
  - La responsabilité de la structure

**L'importance des écrits**

- Le contrat
- Le règlement de fonctionnement

### Module 2

**La mise en œuvre auprès des équipes**

**Préalable**

- Les obligations liées au contrat de travail : employeur / salarié / manager
- Le pouvoir disciplinaire de l'employeur : la notion de faute
- Le panorama des différents acteurs

**Les sanctions**

- 1) La traçabilité des consignes
  - Règlement intérieur, notes de service
  - Contrat de travail, courriers
- 2) La politique RH
  - Temporalité
  - Discrimination, équité
  - Échelle des sanctions, procédure, rôle du responsable
  - Risques prud'homaux

**L'obligation d'assurer la sécurité des salariés**

- Sécurité et santé physique
- RPS, harcèlement moral (entre eux, vis à vis de la Direction, des tiers)
- Traçabilité : DUERP, plan de prévention



### Objectifs

Présenter les différents types de responsabilités en lien avec l'activité en crèche.

Comprendre les responsabilités respectives et enjeux du respect des consignes et obligations.

### Modalités pédagogiques

La formation est interactive. Projection de tableaux et autres supports synthétiques, étude de cas concrets rencontrés par les stagiaires et analyse de décisions de justice du secteur.

### Formatrice

Kathy Letourneur est juriste et formatrice juridique

### Nombre de participants

20 personnes minimum  
25 personnes maximum

### Date de clôture des inscriptions

Le 27 février 2025

(Passé cette date, merci de nous contacter)

### Prérequis

Responsables de structure et personnels de crèche

### Suivi, validation

Grille d'évaluation de la formation, attestation de fin de formation délivrée à l'issue de la formation

### Évaluation

Pour s'assurer de l'atteinte des objectifs, un QCM viendra ponctuer la formation

### CPF

Non éligible

### Durée

2 jours soit 14 h 00

Possibilité de s'inscrire à la journée

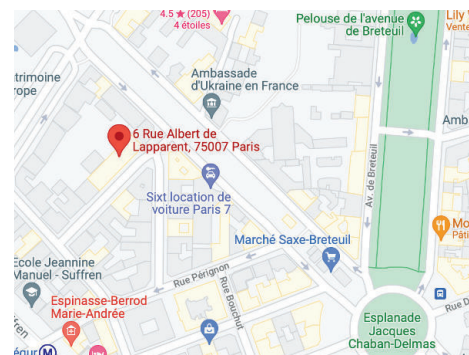
### Horaires

De 9 h 00 à 17 h 00

Le règlement intérieur vous sera adressé lors de votre inscription et disponible sur [www.tpma.fr](http://www.tpma.fr)

### + Présentation et analyse de cas concrets :

enfant qui s'est coincé la tête entre des barreaux, enfant oublié, enfant qui s'échappe, enfant qui chute, enfant intoxiqué, mort subite du nourrisson



### La formation se déroulera à L'Asiem

6, rue Albert Lapparent 75007 Paris

Accès aux personnes handicapées

Stations de métro

- 10 Ségur
- 6 Sèvres Lecourbe
- 13 St François Xavier
- 8 École Militaire

Ligne de bus

- 28
- 82
- 39
- 87
- 70
- 92

# BULLETIN D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à remplir et à renvoyer à **TPMA Formation** Les responsabilités en crèche  
40, avenue Saint-Jacques 91600 Savigny-sur-Orge ou par mail : [tpma.formation@yahoo.fr](mailto:tpma.formation@yahoo.fr)

## État Civil


Nom\* : ..... Prénom\* : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél. : .....

Courriel\* : .....

Êtes-vous une personne reconnue en qualité de travailleur handicapé (RQTH)? 

Voulez-vous être contacté pour adapter la formation ?

## Parcours professionnel

Profession\* : .....

Poste occupé actuellement : .....

Motivations à suivre la formation\* : .....

.....

.....

## Je souhaite m'inscrire à titre individuel

Je souhaite m'inscrire au module 1&2, les 27 & 28 mars 2025 au tarif de **200 € net de taxe**

Je souhaite m'inscrire au module 1, le 27 mars 2025 uniquement au tarif de **150 € net de taxe**

Je souhaite m'inscrire au module 2, le 28 mars 2025 uniquement au tarif de **150 € net de taxe**

Paiement par chèque à l'ordre de TPMA Formation

Paiement par carte bancaire 

1 - Je note les 16 chiffres du n° qui figure au recto de ma CB : n° | | | | | | | | | | | | | | | |

2 - Je note les 3 derniers chiffres du n° qui figure au verso de ma CB : n° | | | | Expire fin | | | | | | |

Signature obligatoire :

Je souhaite recevoir une facture

## Mon inscription est prise en charge par mon employeur

Je souhaite m'inscrire au module 1&2, les 27 & 28 mars 2025 au tarif de **400 € net de taxe**

Je souhaite m'inscrire au module 1, le 27 mars 2025 uniquement au tarif de **250 € net de taxe**

Je souhaite m'inscrire au module 2, le 28 mars 2025 uniquement au tarif de **250 € net de taxe**

Je souhaite recevoir une convention

Raison sociale\* : .....

Service\* : .....

Adresse\* : .....

CP\* : ..... Ville\* : .....

Tél. : ..... Fax : .....

Courriel\* : .....

Dossier suivi par : ..... Fonction : .....

Pour une prise en charge OPCO, merci de nous contacter